Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 9 (1880)

Heft: (7)

Rubrik: Second rapport : méthode à suivre et procédés à employer dans l'enseignement des ouvrages manuels

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

liberté sans en abuser et avec dicernement, de peur de mettre le mal à la place du bien. » (M. MONNEY).

« Ce secours étranger n'est autre que la religion qui a contribué immensément à la civilisation et à l'instruction du peuple. » (M. FONTAINE).

« Tout ce qui est bien, beau et vrai doit avoir une influence dans l'enseignement populaire. Or, la religion catholique, apostolique, romaine contient divinement le bien, le beau et le vrai. » (M. FONTAINE).

« La religion exerce sur le maître et sur le disciple une influence moralisatrice. » (M. REICHLEN).

« Dans l'éducation, il faut que les enfants aiment à obéir. Et qui fait aimer l'obéissance ? La religion seule. Qui est le gardien de l'innocence, qui réprime les passions ? La religion. » (M. VOLRY).

II. MOYENS

Nos collègues de la Broye indiquent quelques-uns des moyens que nous avons cités dans notre rapport. Ils ne nous en voudront pas si nous évitons une répétition qui serait tout au moins fastidieuse. Citons seulement une excellente pensée de M. Fontaine et que nous avions omise.

« L'exécution de cantiques religieux par les enfants dans les cérémonies du culte, ou avant et après la classe est un puissant moyen de leur faire aimer la religion. »

M. Fontaine termine son travail par ces mots :

« Concluons que grande et souverainement bienfaisante est l'influence de la religion sur la société, et que par conséquent, cette influence doit être prépondérante dans l'enseignement populaire. »

Broc, le 25 juin 1880.

Alph. MORET, *instituteur*.

SECOND RAPPORT

Méthode à suivre et procédés à employer dans l'enseignement des ouvrages manuels

Sur cette question posée par le Comité de la société fribourgeoise d'éducation, nous n'avons reçu à notre grand regret que cinq travaux.

En voici la désignation d'après l'ordre chronologique de transmission :

Mlle Courlet, institutrice à Farvagny ; Mlle Collaud, à Dompierre ; Mlles Eugénie et Joséphine Pégaitaz, à Vuadens ; Mlle Humbert, à Courtion et Mlle Genoud, à Broc.

Pourquoi un nombre si modeste de mémoires ? A-t-on peut-être supposé que cette question pouvait mieux se traiter l'aiguille en main que par la plume ? Peut-être aussi a-t-on trouvé que la question était déjà en partie résolue dans le *Règlement* des écoles primaires ?

Dans ce cas nous ne pouvons leur en faire trop de reproches ; quoique se soit souverainement regrettable. La modestie et la timidité sont sans doute les deux motifs qui ont déterminé nos chères collègues à ne point traiter par écrit la question qui leur a été proposée.

Quoi qu'il en soit de ces considérations, nous essayerons d'aborder notre tâche, en réclamant d'avance l indulgence de l'honorable assemblée au sein de laquelle notre humble travail sera discuté.

Afin de coordonner et de résumer les principaux points, que nous avons pu remarquer dans les différents sujets traités et pour laisser autant que possible la parole aux aimables collaboratrices, qui ont bien voulu nous communiquer le résultat de leurs recherches et le fruit de leur expérience, nous adopterons le plan suivant :

1° Importance des ouvrages manuels ;
2° Marche à suivre dans cet enseignement ;
3° Procédés à employer ;
4° Nécessité d'exclure de l'école les travaux de luxe et de fantaisie ;
5° Conclusions.

I. IMPORTANCE DES OUVRAGES MANUELS

Nul ne saurait raisonnablement révoquer en doute le grand bienfait, l'utilité de cette branche, qui est l'apanage des femmes et qui occupe une place si importante dans l'intérieur du ménage. Car comment la jeune fille, cette future mère de famille, s'acquittera-t-elle de ses devoirs de bonne et intelligente ménagère, si elle n'apprend pas dans son enfance la tenue du linge, la couture, le racommodage ? Elle sera forcée de remettre sa tâche à des mains étrangères ou elle la négligera. « Alors, s'écrie Mlle Genoud, que d'argent sera dépensé chaque année pour payer la dépense de ces travaux ou pour des acquisitions que l'on aurait pu éviter en racommodant à temps les objets détériorés ! Aussi, après l'irréligion et l'immoralité, n'est-ce point la malpropreté d'un grand nombre de mères de famille, leurs habitudes de désordre, leur ignorance en économie domestique et spécialement dans la partie qui s'occupe des ouvrages manuels, qui sont les causes les plus ordinaires de l'horreur que la vie de famille inspire à certains maris ? » « Pourquoi, ajoute Mlle Humbert, certaines mères nous envoient-elles leurs enfants avec bas troués, manches pendantes, habits déchirés et sales ? Est-ce le temps qui leur manque ? Non, c'est l'ordre et l'horreur qu'elles ont du raccommodage, dont elles n'ont jamais voulu s'occuper sur les bancs de l'école. »

« Ainsi, en vue d'assurer l'avenir de la jeune fille, que l'institutrice s'efforce, nous dit Mlle Collaud, à lui donner le goût de l'ordre, de l'économie, de la propreté, de l'activité et surtout du raccommodage ; afin qu'elle ne soit pas obligée de porter ou de laisser porter des bas sans talons, ainsi que des habits où l'air s'est frayé, ajoute Mlle Genoud, en mille endroits un passage à travers le tissu et où les franges de mauvais alois courent sur tous les bords.

Laissons-lui voir, afin de stimuler son zèle, les économies qu'elle peut faire en confectionnant elle-même le linge, les habits de la famille et comment on peut les remettre à neuf ou les adapter pour d'autres.

Qu'il serait à désirer que toutes les femmes comprissent l'importance de cet enseignement ! Nous verrions diminuer le nombre de ces ménages où une aiguille et du fil semblent encore choses inconnues, et l'eau une denrée hors de prix !

II MARCHE A SUIVRE DANS CET ENSEIGNEMENT

Mlles Pégaitaz nous disent à ce sujet « que pour obtenir de bons résultats dans l'enseignement d'une branche quelconque d'instruction, il faut que cet enseignement soit donné avec méthode, gradation, c'est-à-dire dans

un ordre déterminé et avec des moyens particuliers. » Or, si nous examinons, dit à son tour Mlle Courlet, le mode d'enseignement presque généralement suivi, dans nos écoles d'ouvrage, nous reconnaîtrons qu'il ne revêt point le caractère d'une méthode. Il manque d'organisation, de suite et de gradation. D'où vient cela ? Laissons-y répondre Mlle Courlet : « Les parents au lieu de considérer l'école comme une classe où les différents ouvrages manuels doivent être enseignés avec autant d'ordre, de précision que les autres branches d'instruction, la regardent comme un simple atelier où chaque élève peut apporter l'ouvrage que réclame la famille. On ne s'inquiète pas que cet ouvrage soit en rapport avec l'âge et les capacités de l'enfant et qu'il puisse lui être utile. » Souvent encore on laisse choisir à l'enfant l'ouvrage qui lui plaît, celui, en un mot, qui exige le moins d'attention, le moins de soin ou qui favorise le caprice momentané du caractère de l'élève.

« Cette manière d'agir, ajoute Mlle Genoud, ne donnera jamais de bons résultats, et présente plusieurs inconvénients, dont les principaux sont :

1° De surcharger d'ouvrage la maîtresse, qui doit s'occuper pour chaque élève d'un travail différent.

2° De détruire toute émulation.

3° De n'apprendre à la jeune fille que le même genre d'ouvrage ou les travaux manuels qui sont de son goût. »

L'enseignement des ouvrages manuels étant dans les mêmes conditions que les autres branches, un plan est nécessaire à suivre. Il favorisera la discipline et facilitera le progrès.

Nos collaboratrices prenant pour base le programme tracé par la Direction de l'Instruction publique, proposent de diviser l'école en trois cours progressifs, qui pourront être subdivisés en sections, si le besoin le réclame.

Toutes les élèves d'un même degré devront être astreintes à un travail uniforme ; et les explications seront d'abord données en commun pour tout le cours. Pendant que ce cours exécutera, d'après les directions reçues, les ouvrages prescrits, la maîtresse consacrera une partie de son temps à faire la leçon théorique à un autre cours et à passer en revue les ouvrages pour s'assurer de leur bonne exécution et pour en corriger les défauts.

« Les corrections se feront, nous dit Mlle Genoud, à haute voix devant les élèves, si le défaut remarqué est général, mais le plus souvent à mi-voix, à moins que l'institutrice croie nécessaire le signalement public de la faute, comme stimulant. »

Indépendamment des explications collectives, l'institutrice s'occupera de chaque élève en particulier, surtout pour le raccommodage. Elle fera aussi sous leurs yeux l'ouvrage nécessaire, afin que celles-ci apprennent à couper, faufiler et assembler les différentes parties qui composent une chemise ou un vêtement.

Mais pour rendre la progression plus évidente, ajoutent Mlles Pégaitaz, il n'est pas indifférent d'assigner dans la classe une place à chaque cours. Voici à ce sujet la classification adoptée dans quelques écoles : « Les tables de classe sont placées de manière à former un espace libre au milieu de la salle. Ce vide est rempli par une table de travail, réunissant les élèves des cours supérieures occupées à la couture. Dans les bancs formant le carré autour de la table, se placent les élèves auxquelles on enseigne le tricot. Cette classification a l'avantage de faciliter la surveillance. A défaut de la grande table on peut se servir de banquette.

En adoptant la marche que nous venons de tracer, l'institutrice, qui a à cœur les progrès de ses élèves, ne tardera pas à reconnaître : 1° qu'il en résulte une grande économie de temps, puisque les explications qu'on

devait donner à une seule suffisent à tout un cours ; 2° qu'il y a là un puissant moyen d'émulation pour les élèves paresseuses ; 3° que les explications seront mieux comprises, parce que l'élève devra y prêter plus d'attention ; 4° que chaque élève sera obligée d'étudier toutes les parties du programme ; 5° et la maîtresse disposera de plus de temps pour soigner les élèves faibles, sans toutefois favoriser leur paresse par une complaisance déplacée. Mais ici un obstacle qui paraît presque insurmontable, semble s'opposer à l'application de ce système d'enseignement. Comment observer la gradation et suivre une méthode, s'écrient Mlles Pégaitaz, si les élèves manquent du matériel indispensable ? Hélas, n'est-ce pas le plus souvent les jeunes filles auxquelles cet enseignement est le plus nécessaire, à cause du désordre et de l'incapacité de leurs mères, qui nous arrivent ainsi dépourvues de tout ouvrage ? Que faire alors ? Les renvoyer ? Non certes ! Si la commune ne veut ou ne peut pas s'imposer quelques sacrifices en faveur de ces deshéritées de la fortune, l'institutrice dévouée trouvera dans son cœur des moyens de leur venir en aide. Car la charité unie au dévouement sait toujours trouver des ressources pour les situations vraiment dignes de pitié.

Pour terminer ce point, il nous reste encore à émettre une idée juste exprimée par Mlle Courlet et qui, croyons-nous, sera approuvée de toute institutrice. Il serait à désirer que chaque école fut pourvue d'une armoire, dans laquelle on serrerait, à l'issue de chaque leçon, les différents ouvrages des élèves.

Cette retenue des ouvrages en classe, procurera plusieurs avantages ; car l'institutrice pourra mieux s'assurer de leur régularité ; ce moyen ne permettra plus à nos élèves de changer d'ouvrage par caprice, d'en commencer plusieurs, de laisser ceux qui leur paraissent trop difficiles ou de faire exécuter à la maison les parties qui demandent le plus d'attention et de soins. On pourrait aussi, comme moyen d'émulation dans le cours de l'année, transcrire sur un registre l'exécution des ouvrages manuels, avec une note qualificative pour chaque mois. Ce registre inventaire serait alors présenté aux visites d'automne et du printemps avec les travaux manuels.

III. PROCÉDÉS A EMPLOYER DANS CET ENSEIGNEMENT.

Si nous voulons que la jeune fille s'efforce de faire naître en elle le goût et acquérir l'habileté dans les ouvrages manuels, il importe de commencer de bonne heure cet enseignement et le proportionner à son âge et à son intelligence. *Tricot.* A cet effet, le tricotage sera au premier rang et occupera les enfants de six à neuf ans. « Bien que cette partie des ouvrages manuels, nous dit Mlle Pégaitaz, paraisse la plus facile, elle ne laisse cependant pas de présenter quelques difficultés pour les commençantes. Puisque nous sommes précisément à l'époque de la réception de nouvelles élèves, supposons que nous sommes en face d'une douzaine de petites filles. Pour la plupart la maîtresse aura tout à commencer. Voici notre manière de procéder ! Les petites nouvelles apprenties sont placées au même banc, la maîtresse leur indique d'abord la position décente et convenable à tenir, ensuite avec les aiguilles les plus grosses possibles, elle leur montre le mouvement de celles-ci, la manière de tenir leur coton. Elle fait ensuite quelques mailles très lentement ; les petites élèves font un essai, en suivant tous les mouvements que fait la maîtresse. Ces essais seront répétés plusieurs fois. Lorsque les élèves auront ainsi réussi à faire quelques mailles plus ou moins bien ; elles auront une sous-maîtresse prise parmi les élèves sachant déjà faire les bas afin que la maîtresse puisse donner ses soins à un autre cours. »

Toute personne qui a déjà enseigné ne se fait pas illusion ; les petites ne seront pas familiarisées avec le tricot après ces premières leçons. Pour quelques-unes même, il faudra tout recommencer. « Cependant ne paraissons pas impatientées et ennuyées de l'insuccès de nos chères apprenties. Si nous voyons que nous ne sommes pas comprises n'insistons pas, laissons-les, un moment s'exercer seules et stimulons leur ardeur par quelques mots d'encouragement. Il est généralement d'usage de donner à l'enfant une jarretière pour apprendre le tricot. Ce procédé, ajoutent encore Mlles Pégaitaz, présente une difficulté. Le tricot à l'endroit sur deux aiguilles, en retournant l'ouvrage, ressemble tout à fait au tricot à l'envers ; de là confusion des mailles à l'endroit et à l'envers quand l'en fant commencera à faire les côtes. Si nous ne craignons pas l'embarras de quatre aiguilles, nous proposerions de lui faire commencer le tricot en rond. Mais ne pourrait-on pas employer ce procédé, dès que l'enfant sait faire les mailles ? Car sur le tricot à l'endroit, les fautes, les irrégularités sont plus facile à distinguer. »

Lorsque la petite fille sera parvenue à tricoter régulièrement à l'endroit, apprenons lui les mailles à l'envers, les côtes, les augmentations, les diminutions, ainsi que les proportions d'un bas, la manière de le mesurer en voie d'exécution et les divers genres de tricot. Pour ce genre de travail, la maîtresse veillera à ce que l'élève ne tricote point de demi-mailles, que son tricot ne soit pas trop serré ni trop lâche; que la grosseur des aiguilles soit en rapport avec celle du coton ou de la laine. Ceci dépend surtout de l'intelligence des mères ; mais hélas, s'écrient Mlles Pégaitaz, « dans cette matière, un certain nombre d'entre-elles sont tout à fait au-dessous de leur tâche. »

Couture. Des premiers principes dépend la régularité et la propreté de la bonne couture. « Il importe, nous dit Mlle Genoud, d'insister sur la manière de tenir et poser l'aiguille, de pincer l'étoffe, d'indiquer la direction que l'aiguille doit avoir, faire remarquer la distance, le nombre de fils à prendre ou à laisser. » Pour les commençantes l'institutrice pourra se servir de fil de couleur sur les étoffes blanches ; ce procédé aura l'avantage de plaire à l'enfant et en même temps de mieux faire ressortir l'irrégularité de ses points. « Quelques maîtresses, nous rapportent Mlles Pégaitaz, se servent aussi du canevas pour apprendre les divers points à leurs élèves. » Les exercices de couture se commenceront par le point de devant, qui est le plus facile, ensuite le point de côté, point arriéré, etc. ; puis la couture simple, l'ourlet, couture double, etc. « L'institutrice, nous disent Mlles Pégaitaz, ne se contentera pas d'apprendre à l'élève à exécuter les différents points de couture, mais elle leur expliquera sur quel genre d'étoffe et à quels vêtements ces points sont appliqués et fera répéter ses explications aux élèves. »

C'est un excellent moyen de développer l'intelligence et d'exercer le jugement. « Dès que l'élève connaîtra bien les divers genres de couture que réclame un objet de lingerie, il faut la charger de la confection. Cette application immédiate de ses connaissances stimulera son zèle, son courage et excitera son émulation. Cette première confection sera faufilée et accompagnée d'explications nécessaires. Mais ce premier procédé ne sera pas suivi trop longtemps, car il ne laisserait pas assez d'initiative à la jeune fille. Souvenons-nous de ce grand précepte, nous dit Mlle Genoud : « Ce que le maître fait est peu de chose, ce qu'il fait faire est tout. » Développons donc son intelligence en l'obligeant à préparer elle-même son ouvrage, toujours sous réserve de correction. « Elle acquerra ainsi le goût cette précieuse qualité, qui lui permettra plus tard de compléter les connaissances acquises à l'école.

Raccommodage. De tous les ouvrages que l'institutrice doit enseigner, le raccommodage est non seulement le plus difficile, mais encore celui pour lequel les élèves montrent le moins de goût et d'ardeur. Il est donc très important de présenter cet ouvrage fastidieux, qui doit être l'occupation presque journalière de la ménagère économe et soigneuse, sous la forme la plus attrayante possible. « A cet effet, nous disent Mlles Pégaitag : Le remaillage des bas se fera de laine de couleur sur carton, procédé qui donne de bien meilleurs résultats que sur bas. Encouragée par le succès de son premier essai, la jeune fille s'exercera plus facilement sur les bas à l'endroit et à l'envers. » Les premiers exercices de reprise, de nappage, pourront aussi se fatre sur canevas, cette méthode laissera mieux remarquer à l'élève le nombre de fils qu'elle devra prendre ou laisser. Pour être bien faits, ces travaux demandent de nombreux exercices, il faudra donc y revenir souvent, comme pour les pièces rapportées, afin d'obtenir une parfaite régularité aux angles.

Afin d'exciter ses élèves à s'appliquer au raccommodage, nous disent Mlles Pégaitaz, l'institutrice leur peindra le dégoût qu'inspire une femme dont les vêtements sont gâtés, déchirés, et l'aspect repoussant que présente son ménage. Elle leur fera voir au contraire, l'estime que l'on a pour la femme dont les vêtements et le linge sont soigneusement entretenus et réparés. Elle engagera ses élèves à apporter à l'école leurs vieux habits, bien entendu après les avoir fait laver, pour leur enseigner à en tirer parti en leur donnant une autre forme ou un autre usage. « Ceci, nous rapporte Mlle Genoud, est un vrai moyen d'habituer les enfants à la propreté et leur faire aimer le raccommodage. On adressera des louanges à celles qui les refont proprement et soigneusement ou qui apportent en classe des habits bien usés ; afin qu'elles aient moins de honte à y travailler ; car bien souvent de pauvres filles n'apprennent pas le raccommodage parce qu'elles n'osent pas apporter en classe leurs misérables haillons. » Pour stimuler aussi le zèle de l'élève, la maîtresse donnera les premières notes aux travaux de raccommodage.

IV. Nécessité d'exclure de l'école les travaux de luxe et de fantaisie.

Voici sur ce quatrième point comment s'exprime Mlle Genoud : « Dans nos écoles rurales, nous n'avons le plus souvent que des enfants pauvres ; c'est donc l'avenir de ces jeunes filles que l'institutrice aura en vue. Or, elles n'auront pas plus tard à s'occuper d'ouvrages d'agrément ou de fantaisie ; mais elles devront raccommoder, tricoter et coudre des étoffes grossières. L'institutrice ne permettra donc ces premiers travaux que lorsque l'élève sera familiarisée avec tous les travaux utiles. » A la campagne, ajoute Mlles Pégaitaz, « ces travaux ne doivent apparaître que rarement, comme récompense aux jeunes filles les plus assidues, ou pour les cadeaux que les élèves font à leurs parents à l'occasion des fêtes. Mais ces ouvrages doivent être faits en dehors des heures de classe, afin de ne pas exciter la jalousie des élèves qui ne peuvent se les permettre. »

Nous dirons aussi avec Mlle Humbert : « Que permettre, outre mesure, ces ouvrages, ce serait laisser perdre un temps précieux et exciter la vanité. Car la jeune fille habituée à ne faire que du beau et du neuf, dédaignera, sœur ou mère, de mettre une pièce au pantalon ou au paletot du frère, ou bien de raccommoder les bas de la petite sœur. Et pourtant l'habit rapiécé, nous dit le proverbe, fait honneur à la mère ou à la sœur de celui qui le porte. »

Les travaux manuels doivent donc viser à un but pratique, ainsi que

l'a fort bien prévu le Législateur, cet enseignement exige de la part de l'institutrice du dévouement, de l'activité, de l'intelligence. Car il s'agit non seulement de donner des connaissances à nos élèves, mais de les rendre habiles, actives, de leur faire aimer ce travail manuel qui se fait dans l'intérieur de la famille, ce travail qui demande de la patience et de l'abnégation. Aussi nous ne doutons pas qu'avec le dévouement bien connu ainsi que le tact et les vues élevées qui caractérisent notre honorable Directeur de l'Instruction publique, cette branche essentielle de l'éducation des personnes du sexe, ne tardera pas d'occuper dans nos écoles, la place que lui assignent son importance, son utilité et sa nécessité.

V. Conclusions.

Arrivée au terme de notre tâche, heureuse nous estimerons-nous, si nous avons pu entrer dans les vues de nos chers collègues et plus heureuse encore si nous pouvons contribuer à rendre cet enseignement plus rationnel dans sa gradation et par conséquent plus utile et fructueux.

Nous résumerons les différents mémoires qui nous ont été soumis sous les conclusions suivantes :

1° Le choix des ouvrages ne doit pas être abandonné ni à l'inintelligence des parents et encore moins au caprice des élèves.

2° Toutes les élèves d'un même cours seront astreintes au même genre de travail.

3° On ne permettra pas qu'une élève passe à un cours supérieur sans avoir parcouru le programme de son cours respectif. La perspective d'une promotion sera un puissant stimulant pour l'élève.

4° Les explications seront collectives et simultanées, et chaque ouvrage sera préparé et commencé sous les yeux de l'élève.

5° Chaque fois qu'un ouvrage aura été exécuté d'une manière défectueuse, la maîtresse fera recommencer l'exécution du même travail, jusqu'à ce que l'ouvrage ait été convenablement fait.

6° Ne point laisser éxécuter d'ouvrage qui ne soit compris dans le programme.

7° Il serait à désirer qu'uu nouveau règlemeut détermine quelle partie du programme doit être parcouru dans chaque trimestre. Par ce moyen, les parents avertis à l'avance, auraient plus de facilité de procurer ce qui est nécessaire à l'élève comme matière première.

8° Nous émettrons le vœu que chaque école soit dotée d'une table, nos bancs de classe n'étant pas appropriés pour la coupe, la préparation et la confection des ouvrages manuels. De plus, que la Commune fournisse, comme pour les autres branches, aux enfants pauvres le matériel nécessaire.

9° L'institutrice veillera à ce que les élèves ne se penchent pas trop sur leurs ouvrages et ne prennent une posture préjudiciable à leur santé.

10° Elle leur inspirera l'amour de l'ordre, de la propreté, de la décence et de la vertu. Elle profitera des mille circonstances qui se présenteront pour les tenir en garde contre la prodigalité, la vanité et les folles dépenses de la toilette.

11° Les leçons d'ouvrage manuel alterneront avec l'enseignement de l'économie domestique.

12° Il serait très désirable que nos écoles fussent pourvues de modèles représentani les divers travaux manuels. Les élèves pourraient, ainsi que cela se pratique pour la calligraphie, le dessin, etc., comparer avec les modèles leurs ouvrages, voir leurs fautes et se perfectionner davantage.

St-Aubin, le 11 Juin 1880.

A. Moosbrugger.